

Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.

FLASH INFO Tableau d'avancement

au 2^{ème} grade de Brigadier Chef (Filière Expertise)

En date du 03 janvier 2025, la Direction de l'Administration Pénitentiaire transmet une note DAP qui informe de l'ouverture du **Tableau d'Avancement au grade de Brigadier Chef pour la filière Expertise**.

Le nombre de promotions au grade de Brigadier Chef 2ème grade par la voie du TA au titre de l'année 2024 **s'élève à 147**. Peuvent être promus au 2ème grade Brigadier Chef, les Surveillants et Surveillants Brigadiers qui comptent, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est arrêté, 15 ans de service effectifs dans le Corps d'Encadrement et d'Application du personnel de Surveillance à compter de la titularisation.

*Les nominations ne seront pas soumises à mobilité.

*Les promotions réalisées prendront effet rétroactif au 01 janvier 2024.

Les résultats de ce TA seront publiés à compter du 24 avril 2025.